

BC saisie par : SAULNIER	le 11.01.2023	Validé par: SAULNIER	le 11.01.2023
Interlocuteur : Chargé de sect ^e SAULNIER MATHIEU	EMS JUEN		
Centre : CS606 Chargé secteur TER06 06	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 20119091 MME JANIN AUDREY
0601929730 - 0984111300
Contrat: 125591/0 du 09.05.2018
ESI: 1015-I-72-0040 HEYRIEUX Jardins de la Planche au Rez de ch avec jardin D3
Les Jardins de la Planche Logt 0040 467 RUE Victor Hugo
Destination: HABITATION Date fin constr.: 02.04.2015 Date entrée patrim.: 01.06.2012

OBJET DE LA COMMANDE:	Volet roulant défaillant Réclamation PL/518558		
Date de début d'exécution:	11.01.2023	Fin d'exécution:	16.01.2023
Merci d'intervenir pour un volet roulant défaillant. Cette intervention se faisant sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l amiante, doit répondre aux obligations du Cc du Travail relatif à l exposition à l Amiante et relève de la Sous-Section 4.			

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMEN44810-Remise en état d'un volet roulant défaillant	55,62	1,00	55,62	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
55,62	0,00	55,62	5,56	61,18

Opération:	S. analytique:	Non affecté
-------------------	-----------------------	-------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire		Signature de l'entreprise	

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art